



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.3, 2.4

**Numéro de la demande :** 2020-0141  
**Demande :** B.2.3 : Propriétés chimiques nouvelles ou modifiées d'une préparation commerciale ou d'un concentré de fabrication – Identité des produits de formulation  
B.2.4 : Propriétés chimiques nouvelles ou modifiées d'une préparation commerciale ou d'un concentré de fabrication – Proportion des produits de formulation  
**Produit :** Semios CM Eco  
**Numéro d'homologation :** 33842  
**Principe actif (p.a.) :** Codlelure  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3138383

### But de la demande

L'objectif de cette demande est d'homologuer la préparation commerciale Semios CM Eco pour lutter contre le carpocapse des fruits à noyau et des fruits à pépins par confusion sexuelle.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Semios CM Eco est formulé comme un produit sous pression contenant du codlelure à une concentration de 18,05 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,811 g/mL et un pH de 6,78. Les données chimiques requises pour le produit Semios CM Eco ont été fournies; elles ont été examinées et jugées acceptables.

### Évaluations sanitaires

Semios CM Eco devrait présenter une faible toxicité aiguë par voie orale, cutanée et par inhalation, une irritation modérée pour les yeux et une irritation extrême pour la peau. Ce n'est pas un sensibilisant cutané. Semios CM Eco, qui contient du codlelure, une phéromone de lépidoptères à chaîne droite (PLCD), ne présente pas de risques inacceptables pour la santé humaine lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.

Le risque professionnel pour les individus est acceptable lorsque le Semios CM Eco est utilisé conformément au mode d'emploi de l'étiquette. Les mentions de précaution, d'équipement de protection individuelle et de mode d'emploi qui figurent sur l'étiquette du produit et qui visent à atténuer l'exposition des travailleurs sont considérées comme étant adéquates pour protéger les personnes de tout risque attribuable à l'exposition professionnelle.

L'exposition occasionnelle n'entraînera pas de risques préoccupants pour la santé lorsque le produit est utilisé conformément aux indications figurant sur l'étiquette. Par conséquent, le risque pour les passants et les personnes vivant dans des zones résidentielles est acceptable.

Il n'y a pas de problèmes alimentaires (aliments ou eau potable) lorsque le produit est utilisé conformément aux instructions de l'étiquette.

### Limites maximales de résidus (LMR)

Dans le cadre du processus d'évaluation préalable à l'homologation d'un pesticide, Santé Canada doit déterminer si la consommation d'une quantité maximale de résidus qui demeurera vraisemblablement sur un produit alimentaire lorsqu'un pesticide est utilisé conformément aux instructions de l'étiquette est une source de préoccupation pour la santé humaine. La quantité maximale de résidus attendue est, par la suite, désignée juridiquement comme une limite maximale de résidus (LMR) aux termes de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), aux fins de la disposition sur la falsification des aliments de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD). Santé Canada fixe les LMR en s'appuyant sur des données scientifiques, pour s'assurer que les aliments consommés par les Canadiens sont sans danger.

La spécification d'une LMR n'est pas nécessaire pour Semios CM Eco puisque la dose maximale d'application est inférieure à 375 g de principe actif/ha/an, la limite admissible établie comme sûre pour les PLCD.

### **Évaluation environnementale**

Les utilisations sont conformes au profil d'emploi actuellement homologué du principe actif, le codlelure; par conséquent, l'utilisation du produit Semios CM Eco ne devrait pas entraîner de risque supplémentaire. L'étiquette comprend les mises en garde environnementales et les mentions de danger requises pour atténuer les risques pour l'environnement.

### **Évaluation de la valeur**

Les allégations figurant sur l'étiquette du produit Semios CM Eco ont été étayées par une extrapolation à partir d'un produit précédent. Semios CM Eco devrait avoir une efficacité équivalente à celle du produit précédent pour la confusion sexuelle du carpocapse sur les fruits à pépins et les fruits à noyau.

### **Conclusion**

L'ARLA a évalué les renseignements fournis à l'appui du produit Semios CM Eco. D'après les résultats de cet examen, Semios CM Eco est admissible à l'homologation.

## Références

- 3087677 2020, Value Rationale for Semios CM Eco, DACO: 10.1,10.2.3.1,10.2.3.3(D),10.3.1,10.3.2
- 2427448 2013, Enforcement analytical method, DACO: 3.4.1 CBI
- 3078214 2017, Product Identity and Composition, Description of Starting Materials, Production and Formulation Process, Discussion of Formation of Impurities, and Certified Limits for Semios CM Eco, DACO: 3.1.3,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1
- 3078216 2017, Application for Registration of Semios CM Eco, Physical and Chemical Characteristics, DACO: 3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.14,3.5.2,3.5.3,3.5.6,3.5.7,3.5.9
- 3087676 2018, Application for Registration of Semios CM Eco End Use Product Storage Stability and Corrosion Characteristics, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
- 3087678 2020, Additional Product Chemistry for Semios CM Eco, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.5.12,3.5.13,3.5.15, 3.5.5,3.5.8
- 2541024 2014, Exposure (Occupational and/or Bystander) Summary for Semios CM Aerosol, DACO: 5.1, 5.2
- 3078215 2017, Waiver Request for Acute Toxicity Requirements for Semios CM Eco, DACO: 4.6.1, 4.6.2, 4.6.3, 4.6.4, 4.6.5, 4.6.6

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9